

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS1226

présenté par

Mme Levavasseur, M. Baubry, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bilde, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Blanc, M. Berteloot, M. Ballard, M. Bovet, M. Cabrolier, M. Chenu, M. Catteau, M. Buisson, Mme Bordes, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. de Fournas, Mme Colombier, M. Dessigny, M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Dragon, M. Falcon, M. Frappé, M. François, Mme Frigout, M. Giletti, M. Gillet, Mme Engrand, Mme Dogor-Such, M. Gonzalez, M. Girard, Mme Galzy, M. Grenon, M. Guitton, M. Guinot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Hébrard, M. Jolly, M. Jacobelli, M. Houssin, Mme Hamelet, Mme Le Pen, Mme Lelouis, Mme Lechanteux, Mme Lavalette, Mme Loir, Mme Laporte, Mme Lorho, M. Loubet, Mme Martinez, M. Marchio, M. Lottiaux, M. Lopez-Liguori, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, Mme Alexandra Masson, Mme Mélin, M. Muller, M. Meurin, Mme Menache, M. Ménagé, M. Meizonnet, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Rambaud, Mme Parmentier, M. Odoul, Mme Roullaud, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Tivoli, Mme Sabatini, M. Villedieu, Mme Robert-Dehault, Mme Diaz et M. Allisio

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article particulièrement injuste pour nombre de Français - près de 6 millions - qui n'auraient pas de médecin traitant et pour ceux qui, pour diverses raisons, n'ont pas accès à celui qui leur est rattaché.

Depuis plusieurs années maintenant, les Français ont des difficultés à trouver un médecin, ne serait-ce que pour une simple consultation. Malgré les mesures prises par les divers gouvernements successifs, notamment le dernier en date, ce phénomène s'amplifie plus que jamais. Ce ne sont plus seulement les médecins spécialisés qui font défaut dans nos villes et villages, il est à présent quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous auprès d'un généraliste. L'objectif annoncé dans la Stratégie « ma santé 2022, un engagement collectif », lancée en 2018 et concrétisée en 2019 par l'adoption de la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, de garantir, notamment, à chaque Français la possibilité d'avoir un médecin traitant et d'obtenir un rendez-vous tous les jours de la semaine n'a jamais été aussi loin d'être atteint.

Dans un rapport d'information en provenance du Sénat, en date du 22 mars 2022, il est constaté que 30 % de la population française vit dans un désert médical et 1,6 millions de nos concitoyens renoncent chaque année à des soins médicaux. Même sur les applications de prise de rendez-vous en ligne, censés faciliter la prise de rendez-vous avec des professionnels de santé, il est rapidement fait mention que le praticien réserve ses créneaux aux patients déjà suivis. La difficulté pour se faire consulter n'a jamais été aussi grande, peu importe que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine. Cela touche tous les territoires, même proches de Paris.

Or, cet article exclura de la prise en charge les arrêts de travail qui auront été obtenus par téléconsultation, si cela n'a pas été prescrit par un médecin traitant ou un médecin ayant déjà suivi le patient. Sauf qu'aujourd'hui, force est de constater qu'il est extrêmement difficile de trouver un médecin qui accepte de prendre en charge un patient jamais suivi. Vous mettez en avant que la plupart des arrêts de travail prescrits en téléconsultation concerne des patients qui ont par ailleurs un médecin traitant, mais c'est peut-être parce que beaucoup n'ont pas accès à leur médecin traitant, suite à un déménagement ou une impossibilité de prendre rendez-vous, les médecins étant sur-sollicités. Également, de nombreux médecins n'utilisent toujours pas la téléconsultation.

Cet article va accentuer la difficulté d'accès aux soins. Il serait plus judicieux d'accroître le contrôle sur les médecins qui délivrent à tour de bras des arrêts de travail.